

Droit de timbre payé sur états, autorisation n° 1/87 du 8 Juillet 1987 Rép n° 217



RECUEIL  
07-2004

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Cherbourg, le 31 MARS 2004  
N° 677 DTM CHERBOURG/D/SG/NP  
NMR SITRAC : 1266

DIRECTION DES TRAVAUX MARITIMES

Secrétariat général

Bureau domanialité

Dossier suivi par :

Mlle ALLAIS

Téléphone : 02.33.92.67.43

Fax : 02.33.92.50.29

Office notarial Lanos et Thomas  
4, rue Becquerel  
BP 76  
50130 CHERBOURG-OCTEVILLE

**Objet** : Vente d'un terrain sis 82, rue Asselin à Cherbourg-Octeville

**Référence(s)** : a) Instruction n° 436 DN/3 du 14 mai 1948  
b) Votre lettre du 10/03/2004

Maîtres,

Par lettre référencée b), vous m'informez que vous êtes chargé de la vente d'un immeuble sis 82, rue Asselin à Cherbourg-Octeville sur lequel existe un ouvrage bétonné.

En application de l'article 555 du code civil, lorsqu'un ouvrage ex-allemand est édifié sur un terrain privé, il appartient au propriétaire de ce terrain qui en a la libre disposition et qui peut en transmettre la propriété.

La seule réserve limitative de ce droit de propriété imposée à un propriétaire consiste à obtenir l'autorisation préalable à la démolition éventuelle de cet ouvrage en cas de classement en catégorie "M" à l'issue de la guerre 1939-45.

Après recherches, il s'avère que ce blockhaus n'est pas répertorié dans le classement des ouvrages de côtes effectué après la guerre suite à l'instruction référencée et qu'il ne fait l'objet d'aucune servitude militaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Annexé à la Minute d'un acte reçu par le Notaire soussigné le :  
15 AVR. 2004

Le directeur des travaux maritimes de Cherbourg par ordre, l'ingénieur principal des ETTM Patrick Dunand secrétaire général,

**Destinataire(s)** : Maîtres Lanos et Thomas

**Copie(s)** : COMAR Cherbourg - SG {2 : S - DOM (A)} - Chrono (2)

Place Bruat - BP 4 - 50115 CHERBOURG ARMEES

GAP 16

